

REGLEMENT DE LA TOMBOLA ORGANISEE PAR L'INSTITUT SAINTE-THERESE (MANAGE - LA LOUVIERE – CEFA) EN SOUTIEN A RODRIGO.

Article 1- Organisation :

L'Institut Sainte-Thérèse de Manage et La Louvière organise une tombola en soutien à son élève Rodrigo en attente de soins médicaux urgents et coûteux. Cette démarche caritative répond à un appel aux dons lancés par les parents. Toutes les sommes perçues seront reversées à la famille, sur leur compte officiel de récolte de dons. La personne coordonnatrice du projet au sein de l'I.S.T. est Mme Lidwine Sauvage, professeur.

Le lot mis en jeu est le maillot personnel des Diables Rouges d'Eden Hazard dédicacé.

Dans un premier temps, vingt-six grilles de 40 cases numérotées sont mises en jeu (elles sont identifiées via une lettre de l'alphabet). Dans le cas où toutes les cases seraient vendues avant le 28 octobre, maximum quinze grilles identifiées par des chiffres romains seraient remises en jeu.

Article 2- Participants et conditions de participation :

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure et domiciliée en Belgique. La vente de billets débutera le vendredi 15 octobre 2021 pour les membres du personnel de l'IST puis s'étendra à toutes les personnes majeures à partir du mardi 20 octobre ; elle se clôturera le mardi 09 novembre 2021 inclus.

Pour participer valablement à cette tombola, les participants doivent acheter une case au prix de cinq euros proposée dans les différentes grilles de tombola. Plusieurs cases peuvent être réservées. Seront considérées comme nulles et non avenues :

- Toute case réservée mais non payée avant le 09 novembre 2021 à 18 :00.
- Toute case vendue après l'opération.
- Toute case falsifiée.

Article 3- Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 à 11:30. Il se déroulera à l'Institut Sainte-Thérèse de Manage en présence de la direction de l'établissement, par qui le gagnant sera personnellement et directement prévenu. Le nom du gagnant sera publié sur les différents réseaux sociaux liés à l'école.

Il ne sera tiré qu'un seul et unique numéro parmi les numéros achetés.

Article 4- Retrait du lot :

Le lot devra être retiré à l'Institut Sainte-Thérèse de Manage avant le vendredi 19 novembre 2021, pendant les heures d'ouverture de l'établissement scolaire et sur rendez-vous.

Le gagnant qui ne se sera pas manifesté avant cette date perdra la propriété du lot. Dans ce cas, l'école effectuera alors un autre tirage au sort impliquant le même règlement de tombola. Dans tous les cas, il sera exigé une pièce d'identité au gagnant au moment du retrait du lot.

Article 5 : Contestation et litige.

Le lot remporté ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou par un autre lot. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout retard de paiement de cases réservées par les participants. Ils ne peuvent également être tenus responsables pour tout dommage ou accident occasionnés lors de l'utilisation du lot, pour d'éventuels cas de force majeure d'annulation ou de report de la tombola.

L'Institut Sainte-Thérèse se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé de la part des participants.

La participation à cette tombola implique l'acceptation pleine et entière du participant au présent règlement.

Article 6- Consultation du règlement et informations personnelles :

Le présent règlement de la tombola en soutien à Rodrigo est consultable sur le site de l'Institut Sainte-Thérèse et disponible en version papier sur simple demande à l'Institut Sainte-Thérèse de Managè.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Article 7- Transparence financière totale de l'action :

Tout l'argent récolté dans le cadre de cette tombola (achats des cases ou dons) sera versé sur un compte bancaire ouvert par l'Institut Sainte-Thérèse et dédié uniquement à cette action. L'Institut versera l'entièreté des fonds récoltés par virement bancaire sur le compte officiel des parents de Rodrigo.

Aucun acte de malveillance financière ne sera toléré dans cette récolte de fonds : si tel était le cas, il serait suivi de sanction.